

## RÈGLEMENT DE LA « ROTA'RUN » (LA ROCHELLE) Dimanche 8 septembre 2024 – 1ère édition

### Art. 1 - ORGANISATION

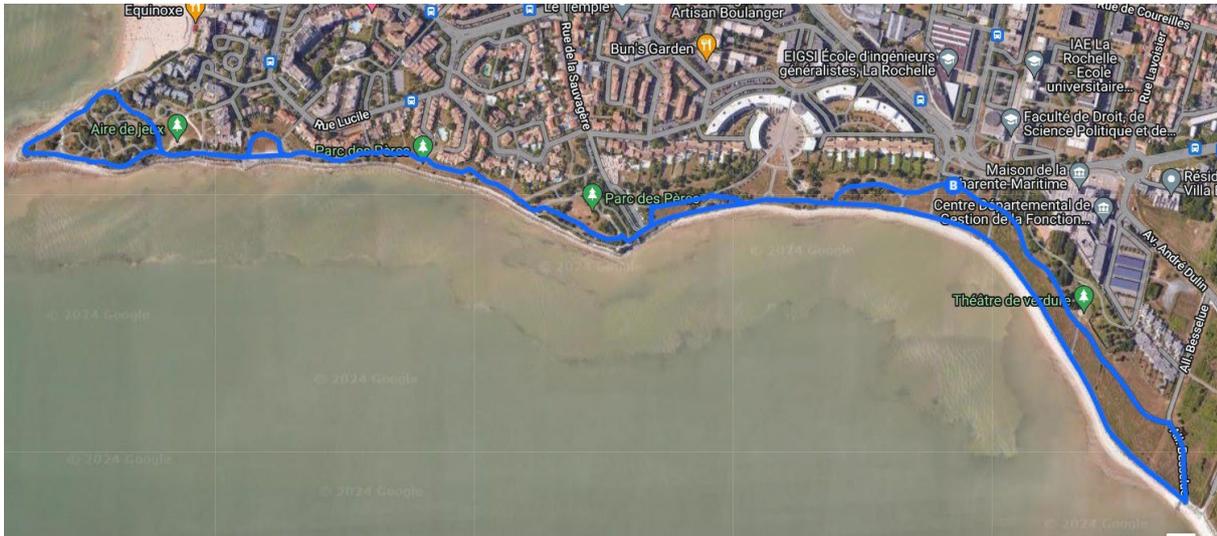
La ROTA'RUN est une course solidaire organisée de manière commune par le Club Rotary de La Rochelle et le Rotaract. Cette course a lieu le dimanche 8 septembre 2024 de 9h à 14h30 (horaires d'ouverture au public) dans la ville de La Rochelle (Parc des Pères aux minimes).

La course est à but caritatif. Les fonds recoltés seront reversés au refuge SPA de Lagord (17140).

### Art. 2 - PARCOURS

Deux parcours sont proposés :

- 5 kms course (une boucle)
- 10 kms course (deux boucles).



Le parcours sera fléché au sol et encadré par des bénévoles.

Le départ et l'arrivée auront lieu au Parking République (Boulevard de la République, La Rochelle). Le parking est situé en face du rond-point Gaston Perrier. L'ensemble de la manifestation se déroulera autour de cette zone géographique.

Les coureurs seront tenus de suivre les marquages au sol et de ne pas sortir du parcours. Au-delà des délimitations, vous serez sous votre propre responsabilité. Des bénévoles seront présents sur l'ensemble du parcours afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement de l'évènement.

### Art. 3 - DÉPART

Tous les départs se font sur le Parking République.

1. Départ 10 kms course à 10h00.
2. Départ 5 kms course à 10h15.

Le village d'accueil ouvre à 9h pour la remise des dossards et puces chronomètres.

## Art. 4 – RAVITAILLEMENT - POSTES DE SECOURS

Course 5 kms : Le ravitaillement se trouvera à la fin de la course.

Course 10 kms : Le ravitaillement se trouvera au 5<sup>ème</sup> km et à la fin de la course.

**INTERDICTION DE JETER TOUT EMBALLAGE SUR LA VOIE PUBLIQUE SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION.**

Un poste de secours de la Croix-Rouge sera positionné sur le parking de départ.

## Art. 5 - CONDITIONS OBLIGATOIRES DE PARTICIPATION

### 5.1. ÂGE :

Il faut avoir 14 ans révolus le jour de l'événement pour les 5 kms course et 16 ans révolus pour les 10 kms course. **Une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.**

### 5.2. CERTIFICATS MEDICAUX :

Chaque coureur devra :

- Soit être titulaire d'une licence sportive **F.F.Athlétisme uniquement** (saison en cours lors de l'évènement)
- Soit fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du sport ou de la course à pied en compétition (mention obligatoire) » datant de moins d'un an le jour de la course. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical ;
- Soit fournir l'attestation du Parcours de Prévention Santé (PPS) en cours de validité au jour de la manifestation.

Les animaux, les vélos, les trottinettes et tout autre moyen de locomotion ne sont pas autorisés pendant la course, dans le cas contraire les participants seront disqualifiés.

Aucun accompagnateur ne sera autorisé sur le parcours.

## Art. 6 - INSCRIPTIONS (limitées à 200 coureurs)

TARIF 2024 :

- 5Km course : 7€
- 10km course : 10€

Les inscriptions se font **uniquement** sur le site Chronostart. Les paiements en espèces ne seront pas acceptés.

**La clôture des inscriptions se fera le samedi 7 septembre 2024 à 18h00. Aucune inscription ne sera acceptée le jour de la manifestation.**

En cas d'annulation de l'évènement, remboursement des inscriptions (en dehors des frais de plateforme internet).

## Art. 7 - ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de Richard Percheron (Allianz Assurances) 88 Rue Alphonse de Saintonge 17000 LA ROCHELLE.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Si les participants souhaitent écouter de la musique, ils doivent savoir qu'ils le font sous leur propre responsabilité également.

#### Art. 8 – RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets, avant, pendant et après l'épreuve.

#### Art. 9 - RETRAIT DES DOSSARDS ET PUCES DOSSARDS :

La retrait des dossards se fera uniquement sur présentation d'une pièce d'identité.

Elle aura lieu :

➤ Le dimanche 8 septembre 2024 de **9h00 à 10h00** sur le parking République, lieu de la manifestation mentionné ci-dessus.

**A retenir que le transfert de dossard n'est pas autorisé, dès sa remise, il appartiendra uniquement au participant qui l'aura retiré.**

PUCES :

Un prestataire sera présent pour assurer la chronométrie des coureurs. Il fournira des puces à nouer aux baskets. Chaque puce sera à remettre impérativement aux bénévoles sur place dès l'arrivée **sous peine de devoir rembourser le matériel non-rendu au prestataire à hauteur de 10€ l'unité.**

#### Art. 10 - ABANDON

Si le coureur décide d'abandonner pendant la course, il doit impérativement remettre sa puce à l'un des organisateurs sur place. Il accepte de ce fait, de ne pas recevoir son temps et classement.

#### Art. 11 - ANNULATION PARTICIPANT

Aucun remboursement en cas d'annulation ou de non-participation de la part du participant.

#### Art. 12 - FORCE MAJEURE ET ANNULATION

**L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.** Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entrainera *de facto* la fin de la responsabilité de l'organisateur.

Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

#### Art. 13 - RÉSULTATS

Les résultats seront affichés le jour-j sur le site [www.runheure.fr](http://www.runheure.fr).

#### Art. 14 – COLLATION CONVIVIALE - BUFFET

A l'issue de la course, les organisateurs proposeront aux participants un buffet convivial composé d'éléments sucrés et salés.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'allergies alimentaires.

#### Art. 15 – DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tous recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

#### Art. 16 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance dudit règlement. L'inscription à la course vaut acceptation de toutes les clauses du règlement.